



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

ARRÊTÉ portant inscription au titre des monuments historiques du monument aux morts de la guerre de 1914-1918 de LECTOURE (Gers)

Le Préfet de la région Occitanie
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

La commission régionale du patrimoine et de l'architecture entendue en sa séance du 3 juillet 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que le monument aux morts de la guerre de 1914-1918 de Condom présente, malgré son déplacement, un intérêt suffisant au point de vue de l'histoire et de l'art pour en rendre désirable la préservation en raison de son importance au sein du corpus des monuments aux morts d'Occitanie, étudié dans le cadre de la commémoration du centenaire de la guerre 1914-1918, et en raison de la qualité de l'œuvre du sculpteur Carlo Sarrabezolles, inaugurée en 1923,

ARRÊTE

Article 1^{er} : est inscrit en totalité au titre des monuments historiques le monument aux morts de la guerre de 1914-1918 de LECTOURE (Gers), tel que délimité en rouge sur le plan cadastral annexé, situé cours Gambetta, section BY (parcelle non cadastrée) et appartenant à la commune de LECTOURE, n° SIREN 213 202 088, depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 : le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3 : il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Toulouse, le 18 OCT. 2018

Pascal MAILHOS

Département :
GERS

Commune :
LECTOURE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des Impôts foncier suivant :
BUREAU ANTENNE DE CONDOM
2, rue ANATOLE FRANCE 32100
32100 CONDOM
tel. 05 62 68 31 75 -fax 05 62 28 19 90
slp-sle.condom@dgfp.finances.gouv.fr

Section : BY
Feuille : 000 BY 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 27/06/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

Plan annexé à l'arrêté portant inscription
au titre des monuments historiques
du monument aux morts de la guerre
de 1914-1918 de Lectoure (Gers)

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastral.gouv.fr

Parties inscrites

